

National-Canadien. Par suite de l'érection d'un nouveau pont qu'empruntera la route de la Reine-Élisabeth pour traverser le canal, cette région s'ouvrira à l'expansion urbaine et St. Catharines se l'annexera.

La réponse du township de Niagara ne se fait pas attendre. Je ne sais pas si la chose est maintenant publique, mais le township de Niagara a l'intention d'annexer toute la région qui s'étend jusqu'au canal Welland et de s'en servir à des fins agricoles. Il prétend que ne s'intéressant pas à cette région pour des fins d'expansion urbaine il devrait être autorisé à se l'approprier.

Au cours des audiences de la Commission des affaires municipales de l'Ontario, tous les problèmes de la région fruitière de Niagara seront mis en lumière. Des propositions variées seront faites par les parties intéressées, dont je suis, par des urbanistes, des géographes, des fonctionnaires municipaux de la région. De ces audiences publiques peut surgir la solution de plusieurs de ces problèmes.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Monsieur le professeur, vous parlez de la tendance des propriétaires à négliger la remise en état de leur terre à la suite de dommages attribuables à des causes diverses comme le froid, ce qui facilite la multiplication des maladies et des insectes nuisibles. Pouvez-vous me dire s'il y a des lois qui obligent ces propriétaires à limiter ces dangers, maladies ou insectes, ou bien leur est-il loisible de laisser la terre en friche dans l'attente d'en obtenir un de ces jours un bon prix? En d'autres termes, encourt-on les rigueurs de la loi en abandonnant ainsi la terre à elle-même?

M. KRUEGER: J'ignore vraiment la réponse à cette question, mais je suppose que des lois doivent prévoir cela; il faudrait cependant qu'elles soient exécutées.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je pense qu'il existe des règlements applicables dans le cas de certaines maladies des plantes. Je sais qu'au Nouveau-Brunswick les autorités exigent des propriétaires qu'ils gardent leur terre en bon état, sinon elles en prendront soin elles-mêmes aux frais des propriétaires. Cela ne vaut que pour certaines maladies des plantes.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Comme la mouche de la pomme.

Le VICE-PRÉSIDENT: Cela s'applique aux mauvaises herbes également. Cela concerne aussi la vaporisation sur les arbres fruitiers et l'effet nocif qui en peut résulter pour les abeilles.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Les arbres attaqués par la mouche de la pomme doivent recevoir une vaporisation chaque année, sinon il faut les couper.

Le sénateur GOLDING: Dans ma région, le cultivateur qui garde son verger en bonne condition souffre lorsque les vergers avoisinants ne bénéficient pas de vaporisations. A ma connaissance rien n'oblige à effectuer des vaporisations afin de protéger les vergers voisins. Plusieurs pomiculteurs de la région se sont plaints à moi de la situation.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Il n'existe probablement pas chez vous de commission de réglementation en ce qui a trait à la mouche de la pomme, ou aucun organisme du genre comme celui que nous avons dans la vallée Cornwallis.

Le sénateur GOLDING: Un cultivateur m'a dit que ses efforts seraient inutiles tant qu'on n'obligerait pas les autres propriétaires à faire quelque chose.

Le sénateur BARBOUR: Monsieur le professeur, la région dont vous parlez est riche, on n'y connaît pas de crise. N'est-il pas plus difficile d'arriver à une solution dans une région prospère que dans une région pauvre? Il me semble